

# INITIATION À LA FABRICATION DE PRODUITS COSMÉTIQUES

sessions 2021

Les 6 et 7 avril  
les 9 et 10 novembre

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les bases techniques et réglementaires pour fabriquer et commercialiser des produits cosmétiques : crèmes et baumes, shampoings, etc...

## CONTENU DE LA FORMATION

- Étude des matières premières de base : huiles et graisses, agents alcalins, additifs, cires, huiles essentielles,...
- Étude des procédés de fabrication : principes de formulation, points à maîtriser, contraintes spécifiques de stabilité des ingrédients et des formulations.
- Travaux pratiques en atelier de transformation : huiles, crèmes, produits d'hygiène.
- Étude de la réglementation en vigueur en matière d'étiquetage, de composition des produits, hygiène et bonnes pratiques de fabrication, conditions de mise en marché des produits.
- Étude du matériel nécessaire.

**NB : les installations pour les travaux pratiques ne permettent pas d'effectuer la réaction chimique de saponification. La savonnerie sera donc expliquée uniquement en apports théoriques.**

## A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.  
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur - intervenant spécialisé en cosmétiques.

Atelier de transformation équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée : **14 heures**

Horaires : **08h30 – 17h**

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.



CFPPA de Lozère – site de Florac  
2 place de l'Ancienne Gare  
48400 FLORAC  
Tel : 04 66 65 65 62  
Fax : 04 66 65 65 61  
cfppa.lozere@educagri.fr  
[www.epl-lozere.fr/formations-courtes/](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes/)



Date de dernière mise à jour : 15/06/2021